



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 230324/024 : portant réglementation de la circulation Rue Maréchal Joffre, en agglomération.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu La Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'arrêté n°160122/005 du 22 janvier 2016 instaurant un sens unique de la circulation depuis l'intersection de la rue des jardins de la Mairie en direction de l'intersection de l'avenue Paul Coueffec.

Considérant que sur la chaussée de la rue Maréchal Joffre, en agglomération, il est nécessaire d'instaurer un sens unique depuis le numéro de voirie 1 jusqu'à l'intersection avec l'avenue Paul Coueffec,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°160122/005 du 22 janvier 2016,

ARTICLE 2 : Un sens unique de la circulation est instauré rue Maréchal Joffre depuis le numéro de voirie 1 jusqu'à l'intersection avec l'avenue Paul Coueffec,

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place et entretenue par la Commune.

ARTICLE 4 : les dispositions définies par l'article 2 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt et les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Vinça, le 24 mars 2023.



**Le Maire,
Bruno GUÉRIN.**

Arrêté non soumis à transmission au représentant de l'État dans le département (article L2131-2 du CGCT)
Publié sur le site Internet de la Mairie le 24 mars 2023.